



www.lemere.fr



n° 213 - janvier-février 2025

Conseil Municipal

Séance ordinaire du 20 février 2025

Le quorum ayant été atteint, la séance a débuté à 19h



Vote des Taxes : Foncier Bâti, Non Bâti, d'Habitation



La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives qui servent de base au calcul de la taxe foncière, se monte à 1.7% en 2025. Mathématiquement, les propriétaires verront donc leur taxe foncière augmenter.

L'état fiscal des taux d'imposition n'étant pas encore parvenu en mairie et, compte tenu de cette revalorisation, sur proposition de Mme le Maire, les élu.es, à l'unanimité, **décident de maintenir les taux actuels pour 2025** : Foncier bâti : 30.94 % / Foncier non bâti : 36.51% / Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants : 10.14 %

Il est important de retenir que la CCTVV¹ ayant basculé vers la TEOM², le calcul de cette dernière sera adossé à la nouvelle valeur locative. Le taux de la TEOM sera voté par la CCTVV lors du vote du budget en avril.

BUDGET

Dans le respect de la transparence des comptes, l'ensemble des documents budgétaires est consultable en mairie, sur simple demande.

Vote des subventions 2025 aux associations

Bon nombre de demandes de subventions ne sont pas encore arrivées en mairie. Seules quelques-unes ont donc été actées.

Organismes	Subventions votées
Cantine scolaire de Champigny/Veude	700 €
CMA Joué les Tours (1 élève)	120 €
CFA BTP St Pierre des Corps (1 élève)	
MFR Azay le Rideau (2 élèves)	
Comice agricole (0.10 €/habitant - Insee 2024 : 419 habitants)	42 €
Souvenir français (renouvellement adhésion)	50 €
Association prévention routière	50 €
Total voté en séance	962 €

Toutefois, d'autres demandes vont arriver dans les prochaines semaines. Ainsi, pour l'ensemble des associations, les élu.es décident d'inscrire un **forfait global de 1800 €** au budget, pour répondre aux différentes sollicitations qui s'ajouteraient à celles décidées en séance.

Compte financier Unique (CFU) 2024

Le CFU retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réelles de l'année écoulée, ainsi que la totalité des engagements juridiques en dépenses et en recettes (restes à réaliser) d'une collectivité locale.

Il est dressé par le Maire et présenté au vote de l'assemblée délibérante.

Avant transmission aux élu.es, il a été vérifié et validé par les services de la DGFIP³. Après présentation par Mme le Maire, et conformément à la législation, cette dernière a quitté la séance pour cette question.

La présidence de la séance a été reprise par Mme Terrien pour ce sujet. Les élu.es ont approuvé ce compte à l'unanimité.

Affectation du résultat 2024

L'affectation du résultat consiste à attribuer l'excédent de la section de fonctionnement de l'exercice budgétaire précédent à la section d'investissement ou de fonctionnement, selon le cas. Le document établi par Madame le Maire fait ressortir un **excédent brut de 387 535 € soit 343 435 € net** (brut - différences entre les restes à réaliser en dépenses et recettes). Les élu.es ont approuvé ce compte à l'unanimité.

1 CCTVV : Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

2 TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

3 DGFIP : Direction Générale des Finances Publiques



Proposition de budget 2025 (répartition graphique proposée en page 6)

Madame le Maire présente une proposition de budget 2024 de 894 539 €, qui fait apparaître la répartition suivante :



Section de Fonctionnement

	Dépenses	Recettes
Proposées	646 581 €	303 146 €
+ Excédent de fonctionnement 2024 reporté	0 €	343 435 €
= Total de la section de fonctionnement	646 581 €	646 581 €

Section d'Investissements

	Dépenses	Recettes
Proposées	157 534 €	201 635 €
+ Restes à réaliser	10 775 €	14 181 €
+ Excédent d'investissement 2024 reporté	0 €	0 €
= Total de la section d'investissement	215 816 €	215 816 €

Budget Total	862 397 €	862 397 €
---------------------	------------------	------------------

Les élu.es ont approuvé la proposition de budget 2025 à l'unanimité

ORANGE - Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP)

ORANGE verse annuellement aux communes une RODP proportionnelle à ses équipements disséminés sur le territoire communal. Cette année, cette dernière s'élève à **1 354,40 €**, somme validée, à l'unanimité, par les élu.es.

Devis Berger-Levrault - Evolution des logiciels de la mairie

Un certain nombre de logiciels (compatibilité, cadastre, état-civil, ...) équipant l'ordinateur de la mairie sont appelés à évoluer, d'autres à disparaître (exemple logiciel de génération des délibérations du conseil municipal). Afin de ne pas perdre des outils de travail indispensables, la société Berger-Levrault, qui gère ces applications, propose de faire monter en gamme les logiciels qui vont évoluer et de remplacer ceux qui seront obsolètes dans quelques mois. Pour cela, il est proposé aux élu.es un devis de 11 803 € HT (14 163,60 € TTC) sur 3 ans, avec règlement annuel. La 1^{ère} année bénéficie d'une remise de 10%, soit :

- pour 2025 : 3 663 € HT (4 395,60 € TTC)
- pour 2026 et 2027 : 4 070 € HT (4 884 € TTC)

Pour rappel, le précédent contrat s'élevait à 4 176 € TTC.

Le devis est accepté, à l'unanimité par l'assemblée délibérante.

PNR - Approbation de la nouvelle charte 2024-2039

La procédure de révision de la charte de Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine (PNR LAT) a débuté en 2018 et une nouvelle charte a été élaborée en concertation avec le territoire pour la période 2024-2039. La totalité du projet de charte est téléchargeable via le site : <https://www.parc-loir-anjou-touraine.fr/charte>

La charte 2024-2039, constituée d'un rapport et d'un plan de Parc, a obtenu un avis favorable de l'Etat et de toutes les instances prévues dans la procédure, y compris lors de l'enquête publique.

Elle est maintenant soumise à l'approbation de l'ensemble des collectivités territoriales concernées par le périmètre d'étude soit 133 communes, 3 villes portes, 9 intercommunalités et 2 Départements.

Chaque collectivité approuve individuellement la charte par délibération, valant également adhésion ou renouvellement de l'adhésion au syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR LAT.

La charte sera ensuite transmise, pour délibération aux Conseils Régionaux Pays de Loire et Centre Val de Loire qui arrêteront le périmètre pour lequel ils demanderont le renouvellement du classement de Loire-Anjou-Touraine en PNR auprès de l'Etat pour une durée de 15 ans.

Pour finir elle sera approuvée par un décret du Premier Ministre officialisant le renouvellement de la labellisation du territoire en PNR.

Un schéma de révision de la charte vous est proposé en page 4.

Concomitamment à cette nouvelle charte une approbation des nouveaux statuts avait été demandée.

Ces statuts prévoient :

- l'élargissement du périmètre du PNR LAT à 6 communes : Antogny-le-Tillac, Pussigny, Ports-sur-Vienne, Marcilly-sur-Vienne, Neuil et Saint-Epain.
- L'intégration de la nouvelle «ville-porte» de Sainte Maure de Touraine
- Evolution de la représentativité : 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants au lieu de 2 actuellement avec l'augmentation du nombre de délégués (1 par tranche de 10000 habitants,
- Cotisations : les nouveaux statuts prévoient un financement des Communautés de Communes distinct de celui des communes (1,50 €/habitant pour les communes, et forfait de 4000 € pour la CCTVV - à noter que la commune de Sainte-Maure de Touraine n'étant pas classée PNR, mais bénéficiant du statut de ville-porte, sa cotisation est fixée forfaitairement à 2000 € conformément aux nouveaux statuts)

Après délibération, les élus ont approuvé à l'unanimité la nouvelle charte ainsi que les nouveaux statuts du PNR LAT.

➔ Dernière minute : lors du conseil communautaire du 24 février, les élu.es ont approuvé la charte et les nouveaux statuts



Actu, Infos & New's

Bienvenue à ...

Madelaine BRAUD (Le Bourg)

Décès de ...

Ginette MAUPOINT - 15 février (Le Portail)

Nous renouvelons toutes nos condoléances à la famille et aux proches

Fermeture du Secrétariat

En raison du début des travaux de réaménagement du secrétariat, ce dernier sera fermé du 3 au 5 mars inclus. Les urgences seront assurées. Le Secrétariat sera transféré, ainsi que le bureau du Maire, dans la salle du conseil pendant toute la durée du chantier prévu jusqu'à fin mai. Les réunions du conseil municipal se tiendront temporairement dans la salle des fêtes.

Notre territoire sous le signe du Vélo en 2025

Passage de la Roue Tourangelle



Les 29 et 30 mars prochain la Roue Tourangelle organise une épreuve au départ de Chinon avec une arrivée à Tours.

Cette course professionnelle traversera Lémeré le dimanche 30, au niveau du carrefour du Coudray, en venant de Ligré (gare de Coutureau, RD 114) pour reprendre la Départementale D749 en Direction de Chinon.

L'heure de passage de la caravane publicitaire est prévue vers 11h, le passage des coureurs est planifié aux alentours de 14h.

Pour des raisons de sécurité, la circulation à tout véhicule sera interdite entre 10 h et 17h, le stationnement sera lui aussi interdit sur tout le passage de la course.

Une sécurisation du carrefour sera mise en place.

Dès que des informations complémentaires sur l'organisation de cette course seront connues, vous en serez informés.

Passage du Tour de France à Lémeré



Le parcours de la 9ème étape de la course cycliste du Tour de France traversera le département d'Indre et Loire le 13 juillet 2025.

Le départ des coureurs est prévu à 13h10 de Chinon et sera précédé par le passage de la caravane publicitaire. Les coureurs quitteront le département par Châtellerault.

La RD 749 sera interdite à la circulation et au stationnement pendant toute la durée de l'épreuve.

Les horaires de passage de la caravane ne sont pas encore connus.

D'autres informations vous seront communiquées via panneau pocket ou mail, dès qu'elles auront été transmises à la mairie.





Recrudescence de termites au Coudray : une propagation silencieuse qui inquiète

Dans la catégorie "insecte invasif", il faut bien admettre que le frelon asiatique domine la scène médiatique depuis déjà un certain nombre d'années. Graves conséquences pour la biodiversité, piqûres des plus douloureuses, bourdonnement très sonore... les effets de la colonisation de la France par le frelon asiatique sont bien visibles.

C'est peut-être parce qu'il a su bien mieux se cacher que la propagation du *Reticulitermes flavipes* tarde à faire les gros titres. Derrière ce joli nom se cache une espèce de termite -le termite de Saintonge- arrivée de Louisiane au tournant des XVIIe et XVIIIe siècles, et qui, depuis, a trouvé en France un beau garde-manger. Une invasion silencieuse, puisque l'insecte déteste la lumière, vit dans le sol, et est facilement confondu avec une simple fourmi lorsqu'il pointe ses mandibules à l'air libre.

La Touraine de plus en plus touchée

En Centre-Val de Loire, l'invasion est encore très limitée. Les premières observations datent des années 80, dans les agglomérations de Tours et de Bourges. Depuis, à part en Eure-et-Loir, le termite a été identifié dans tous les départements de la région. Que ce soit ponctuellement dans les cas du Berry, du Loir-et-Cher et du Loiret, ou plus fréquemment, en Touraine.

Alors que dans les autres départements, à peine cinq communes sont touchées, 46 communes d'Indre-et-Loire, dont Lémeré, sont sous surveillance de la préfecture, contre 38 il y a encore 4 ans.

La commune fait donc partie de la liste de celles figurant sur l'arrêté préfectoral du 17 décembre 2021 délimitant les zones contaminées par les termites ou susceptibles de l'être à court terme dans le département d'Indre-et-Loire.



Restes de poutre après une attaque de termites

Ainsi au Coudray, dans le secteur Rue du Château/Impasse de la Déjauterie, il a été observé une recrudescence de ces insectes. La Mairie va organiser dans les prochaines semaines une réunion publique pour sensibiliser les propriétaires des parcelles alentours, du risque inhérent à leur présence et aux actions préventives et/ou curatives à mettre en place.

La déclaration en mairie de présence de termites est obligatoire (Code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles L133-1 à L-133-6 et R.133-1 à R.133-8). Le fait pour le propriétaire de ne pas faire réaliser le diagnostic termites ou les opérations d'incinération ou de traitement des bois et matériaux contaminés peut être puni d'une amende de 1 500 €.

Pour rappel, la CCTVV octroie des aides (en fonction des conditions de ressources) qui peuvent monter jusqu'à 40% pour les traitements curatifs.

La date de la réunion reste à fixer.

Eurl Maçonnerie AUCLIN



37120 LEMERE

06
52
42
10
17

Plomberie Sanitaire



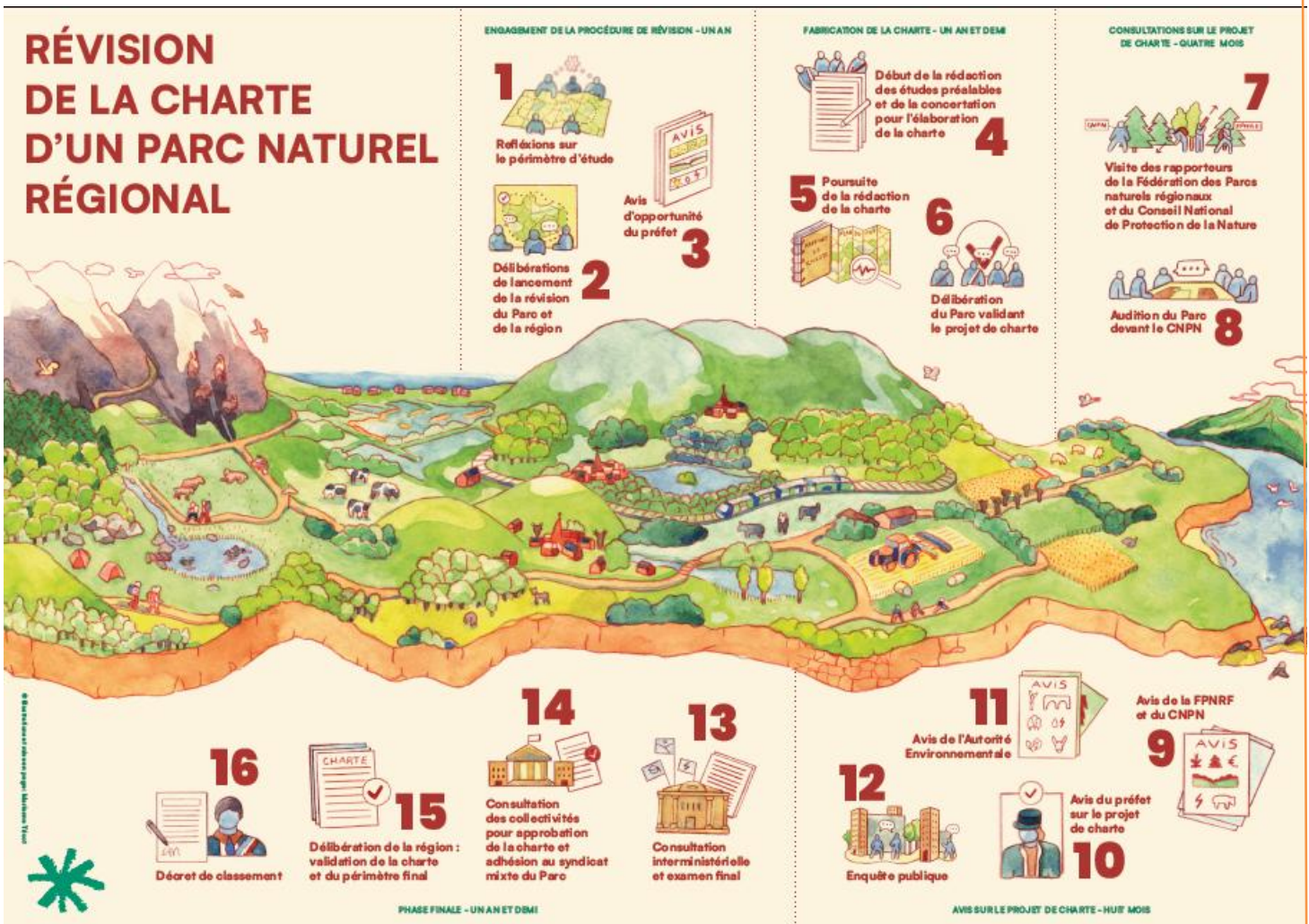
auclin.maconnerie@outlook.fr

Réorganisation de l'espace accueil/secrétariat

Les travaux vont démarrer la première semaine de mars et s'étaleront jusqu'à fin mai.
 Les bureaux administratifs sont déplacés provisoirement dans la salle du conseil.
 La première phase consistera à casser la cloison intermédiaire couloir/secrétariat, puis à transférer tous les réseaux (électricité, fibre, internet).
 Suivront les travaux de remplacement des menuiseries, après l'intervention du maçon pour agrandissement de la porte d'entrée.
 Les travaux de carrelage et plâtrerie seront programmés à la suite et, en dernier lieu, l'intervention des peintres viendra finir ce chantier.
 Une vue 3D provisoire de l'état final projeté (vue de dessus) vous est proposée ci-dessous.



Entrée



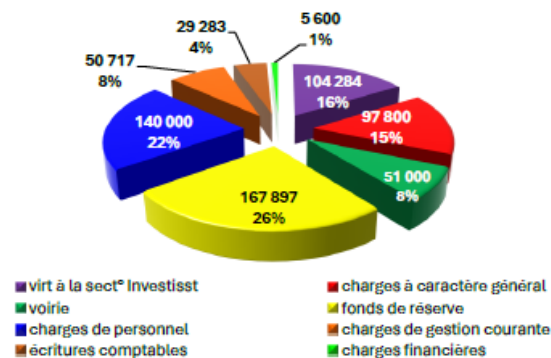
BUDGET 2025

Section de Fonctionnement

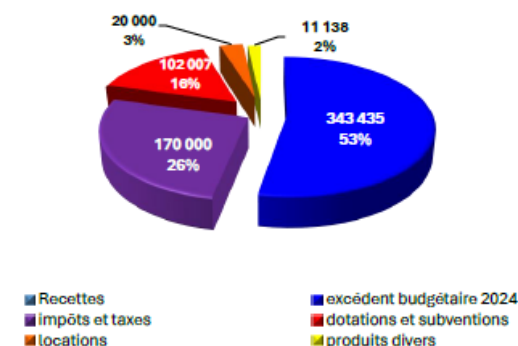
Dépenses	
	montants en €
vir ¹ à la sect ² Investiss ¹	104 284
charges à caractère général (eau, électricité, carburant, ...)	97 800
voirie	51 000
fonds de réserve	167 897
charges de personnel	140 000
charges de gestion courante (indemnités, cotisat ³ , subvent ⁴ , ...)	50 717
écritures comptables (FNGIR ⁵ , secours (ex CCAS), amortiss ⁶)	29 283
charges financières (intérêts des emprunts, non valeurs,...)	5 600
Total	646 581

Recettes	
	montants en €
excédent budgétaire 2024	343 435
impôts et taxes	170 000
dotations et subventions	102 007
locations (loyers, location salles, vaisselle, ...)	20 000
produits divers (redevances Orange, EDF, Rembt assurance....)	11 138
Total	646 581

Répartition des dépenses de fonctionnement en €



Répartition des recettes de la section de fonctionnement en €



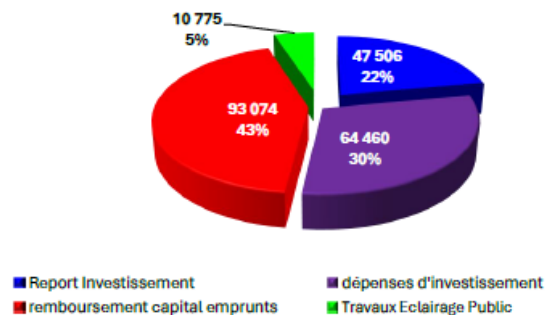
Section d'Investissements

Dépenses	
	montants en €
Report Investissement	47 506
1) dépenses d'investissement	64 460
2) remboursemen ¹ capital emprunts	93 074
3) Travaux Eclairage Public	10 775
Total	215 816

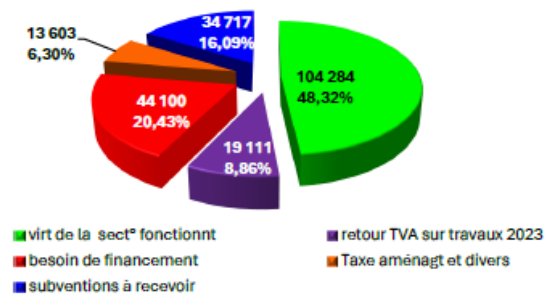
Recettes	
	montants en €
4) vir ¹ de la sect ² fonctionn ¹	104 284
5) retour TVA sur travaux 2023	19 111
6) besoin de financement	44 100
7) Taxe aménag ¹ et divers (amortiss ² , cautions + Taxe amgt bâtiments)	13 603
subventions à recevoir	34 717
Total	215 816

1) Travaux Mairie, Matériel technique, mobilier bureau, bancs, ...
 2) Rembourst capital emprunts dont 70000 € emprunt église 2022
 3) Solde facture travaux enfouissement lignes électriques
 4) part prise sur l'excédent de fonction¹ pour équilibrer les dépenses d'investiss²
 5) fonds de compensation de la TVA payée en 2023
 6) Besoin de financem¹ pour couvrir les investiss²
 7) Etat, Département, souvenir Français, fonds vert,...

Répartition des dépenses de la section d'investissement en €



Répartition des recettes de la section d'investissement en €



La section de fonctionnement s'équilibre à 646 581 €, celle d'investissements à 215 816 €, pour un budget total de 862 397 €

L'excédent brut 2024 s'élève à 387 536 €. Diminué de la différence entre les dépenses et les recettes restant à réaliser (44 100 €, -travaux engagés mais pas encore facturés, subventions acquises mais pas encore reçues-), l'excédent net s'élève à 343 435,34 €.

Les investissements nets programmés en 2025 sont de l'ordre de 59 000 €. Un remboursement d'emprunt de 70 000 € est également inscrit et de nombreux postes ont été approvisionnés "en réserve anticipative de dépenses imprévues".

Dans un souci de transparence, l'ensemble des documents budgétaires est consultable en mairie.

Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) permet de compenser pour chaque commune et établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, les conséquences financières de la réforme de la fiscalité locale



Les RV 2025

Voici le calendrier des manifestations connues à ce jour
(sous réserve de modifications)

Mars

Sa 30 (16h) Pardon ! (Oups Dance Company) - Panzoult (Le Cube) *

Avril

Lu 1^{er} Réouverture du Château du Rivau *

Je 10 (18h) A Livre Ouvert (Bibliothèque)

Di 13 (9h) Randonnée communale (RV dans le bourg)

Sa 19 & Di 20 Chasse aux Œufs - Le Rivau *

Ve 25 (20h30) Boite de Pandore (Duo Argos) Faye-la-Vineuse (Collégiale) *

Mai

Sa 17 (11h) Gosses en Guerre (Théâtre le chêne vert) - Maillé (salle des fêtes) *

Sa 24 (20h30) Année du Castor (Chœur ElaNaveVa) - Panzoult (Le Cube) *

Di 25 (16h) Randolyric - Saint-Epain *

Juin

Sa 7 & Di 8 Fête de la Rose *

Sa 8 (voir programme) Saxe l'Air Quartet - Pussigny (Cœur de Village) *

Je 12 (18h) A Livre Ouvert (Bibliothèque)

Juillet

Sa 5 (soirée) Grands Soirs (Tarmac Rodéo Show musical) - Nouâtre (Le port) *

Di 6 (voir programme) Grands Soirs - Crissay-sur-Manse (Cœur de Village) *

Me 9 (21h) Zéphyr & le plein de super - Pouzay (Bords de Vienne) *

Je 10 (21h) Zéphyr & le plein de super - Braye-sous-Faye (Salle des fêtes) *

Ve 11 (21h) Zéphyr & le plein de super - Panzoult (Cave de la Sibylle) *

Di 24 (18h-22h30) Apérivau *

Di 31 (18h-22h30) Apérivau *

Août

Sa 2 (19h) Pique-Nique participatif - Jaulnay (Jardin cœur de village) *

Sa 2 (20h30) Les jeux de l'amour et du hasard - Jaulnay (Jardin cœur de village) *

Je 7 (19h30) Petite histoire au hasard (Cirque aérien) - Trogues (place de l'église) *

Ve 8 (19h30) Petite histoire au hasard - L'Île Boucharde (plage bords de Vienne) *

Sa 9 & Di 1 Joutes Equestres *

Je 14 (18h-22h30) Apérivau *

Septembre

Sa 13 (20h30) L'agent 00203 contre Monsieur K (Cie Jamais 203) - Panzoult (Le Cube) *

Sa 20 Journée du Patrimoine - Animations - Feu d'artifice (Commune)

Sa 20 & Di 21 Journées du Patrimoine *

Octobre

Je 9 (18h00) A Livre Ouvert (Bibliothèque)

Sa 11 & Di 12 Fête de la Citrouille *

Me 15 (11h) Le Vertige de l'envers - (Cirque aérien) - Panzoult (Le Cube) *

Sa 18 (12h30) Banquet des Seniors (Commune)

Je 30 Halloween *

Novembre

Sa 1^{er} & Di 2 Halloween *

Di 16 (16h) Bollywood au rang Mahal - Panzoult (Le Cube) *

Décembre

Je 11 (18h) A Livre Ouvert (Bibliothèque)

Di 14 (17h) Arbre de Noël (Commune)



*Convention culturelle de la CC-TVV : <https://www.cc-tvv.fr/saison-culturelle-2023/>

*Ces manifestations sont organisées par et au Château du Rivau : www.chateaudurivau.com



du 15 juin au 21 septembre
Expositions en gare de Richelieu
DÉPART EN GARE DE RICHELIEU
Billet pour un voyage particulier

Bulletin communal gratuit. Conception et rédaction réalisées par Mme le Maire.
Ne pas jeter sur la voie publique. IPNS

Pas de permanence de Mme le Maire en mars

L'emploi du temps de Mme le Maire ne permet pas de tenir de permanences dans les deux prochains mois.

Pour tout rendez-vous, merci de vous adresser à la mairie



Mairie de Lémeré - 1 rte de Sazilly

Tél : 02.47.95.70.36

@-mail : commune-lemere@orange.fr

Site : www.lemere.fr



Horaires d'ouverture au public du secrétariat

Lundi		14h00-17h00
Mardi	09h00-13h00	
Mercredi	09h00-12h00	
Jeudi	09h00-13h00	
Vendredi		14h00-17h00

Bibliothèque communale

Tél : 02.47.95.72.54

@-mail : biblio-lemere@orange.fr

Horaires d'ouverture

Lundi		17h00-19h00
Mercredi		16h30-18h30
Samedi	10h00-12h00	



Du 29 mars au 11 novembre 2025

Surprises au Château du Rivau

Exposition d'art contemporain autour de la

COLLECTION DU CHATEAU DU RIVAU

La nouvelle exposition d'art contemporain en Val de Loire

Réunie depuis quarante ans, la collection d'art contemporain présentée au Château du Rivau inclut des peintures, sculptures et photographies, souvent marquées par une touche d'humour et un sens du merveilleux. En 2025, la surprise est au rendez-vous avec plus de quatre-vingts œuvres étonnantes qui explorent des thèmes historiques à travers une scénographie inspirée des cabinets de curiosités et de la vie de château.

Au fil des salles, vous revisitez l'Histoire de l'Art réinterprétée par des grands artistes de notre temps. Le portrait avec Valérie Belin, le trophée cynégétique avec Jeff Koons, la peinture d'Histoire avec Pierre Ardouvin ou ORLAN, etc.



Pierre Ardouvin, L'île Mona, 2019- Collection Château du Rivau

